

Séance en date du 12 avril 2024 à 20h30

Date de la convocation : 4 avril 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 13

Présents : FORESTIER Daniel, DUCOING Guy, REINHART Thierry, ROCHER Bernard, FONLUPT Evelyne, FARCE Patricia, BOUCHE Vincent, BATISSE Quentin, TERME Christine, COTTE Jean-Michel, MULLER Frédéric, POUTIGNAT Maryse, MERLE Olivier

Absente excusée : GROS Anne,

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

En l'absence de remarques particulières, le procès-verbal du 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Budgets 2024
- Participation aux écoles publiques d'Ambert
- Approbation dossier AEP
- Concession cimetière : rétrocession
- Divers

Secrétaire de séance : Thierry REINHART

N° 1 : Vote des taux 2024	1
N° 2 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert 2023/2024.....	2
N° 3 : Approbation du dossier AEP : pose de compteurs généraux et de vannes de sectorisation	2
N° 4 : Rétrocession ½ concession 13-1978.....	3
5 : Déplacement de canalisations Le Soliait – devis Dumeil.....	3
N° 6 : Vote des budgets 2024.....	3
Divers	4

N° 1 : Vote des taux 2024

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2024, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,
- Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024 de la manière suivante :

- **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,68 %**
- **taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %**
- **taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,20 %**

et d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

N° 2 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques d'Ambert 2023/2024

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la délibération du Conseil Municipal d'Ambert du 8 mars 2024, concernant la répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

La commune de résidence doit acquitter la contribution normale calculée en fonction de ses ressources, du nombre d'enfants scolarisés et du coût moyen par enfant.

32,5 enfants de notre commune sont inscrits à Ambert pour **l'année scolaire 2023/2024. 9 en maternelle et 23,5 en primaire.**

La somme due par enfant étant de **1 908,20 € pour la maternelle et 489,80 € pour la primaire** la participation demandée par la commune d'Ambert s'élève donc à **28 684,10 €.**

Le Conseil Municipal unanime approuve l'inscription de cette somme au budget 2024 pour être versée à la commune d'Ambert.

N° 3 : Approbation du dossier AEP : pose de compteurs généraux et de vannes de sectorisation

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet proposé par SOCAMA suite à la réalisation de la phase 1 du diagnostic AEP.

Pour parfaire la connaissance du patrimoine, améliorer la qualité du service (améliorer le fonctionnement et améliorer le rendement), et se mettre en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, il convient de poser des compteurs généraux et des vannes de sectorisations. Ces travaux permettront, lors de la phase 2, la réalisation des mesures précises afin d'aboutir aux différents calculs de rendement.

L'ensemble des travaux est estimé à 135 000 € HT qui pourront être subventionnés par l'Agence de l'eau et le Département à hauteur de 80%.

Le Conseil Municipal unanime approuve ce projet et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises et signer tout document nécessaire.

N° 4 : Rétrocession ½ concession 13-1978

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la demande de Monsieur BOST DE CHIER Robert qui souhaite rétrocéder à la commune la moitié de la concession 13-1978 (concession perpétuelle) achetée en 1984.

Monsieur le Maire propose de reprendre la moitié de la concession à 0 € qui pourra être attribuée à un nouveau concessionnaire.

Le Conseil Municipal unanime accepte la rétrocession de la moitié de la concession 13-1978 pour 0€.

5 : Déplacement de canalisations Le Soliait – devis Dumeil

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée les devis de l'entreprise DUMEIL pour le déplacement des conduites d'eau, d'assainissement et de pluviales au Soliait.

- Eaux usées : 23 647,50 € HT
- Eau potable : 3 820 € HT
- Eaux pluviales : 7 125 € HT

Les montants seront affectés à chaque budget assainissement, eau et général.

Le Conseil Municipal unanime autorise le Maire à signer ces devis

N° 6 : Vote des budgets 2024

	Budget Général (voir détail)	Assainissement	Eau	Total
Fonctionnement	613 418,91	48 055,89	101 822,71	763 297,51
Investissement	291 218,95	116 950,43	192 566,77	600 736,15
TOTAL	904 637,86	165 006,32	294 389,48	1 364 033,66

	SNA	1	2	3	6	7	Total
Fct	549 886,99	872,95	1 131,79	1 050,53	6 278,60	54 198,05	613 418,91
Ivt	291 218,95						291 218,95
TOT	841 105,94	872,95	1 131,79	1 050,53	6 278,60	54 198,05	904 637,86

Vote à l'unanimité

Divers

- **ZAER : (Zones d'accélération des énergies renouvelables) concertation du 8 au 28 avril 2024 : zones définies par la commune sur l'ensemble des villages en photovoltaïque**
- **Abattage du pin à Chartoire : devis Merle à venir**
- **Toiture salle des fêtes : consultation 3 devis**
- **Bornage Dapzol à Puvic à faire**
- **Enquête publique déclassement de domaine public du 15 au 30/04/2024**
- **Rapport d'activité 2023 de la communauté de communes**

Le Maire, Daniel FORESTIER



Le secrétaire